

LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du jeudi 28 mars 2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City-4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h17

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 25), Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n° 20), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. Gabriel BAULIEU, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Aurélien LAROPPE, M. André TERZO

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Lorine GAGLILOLO, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME

4. Tourisme – Attribution de subvention congrès sur le fonds dédié

Mmes Frédérique BAEHR (1), Catherine BARTHELET (2) et Anne VIGNOT (1) et M. Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 500€ à l'Université de Franche-Comté, pour l'organisation du congrès « Conférence annuelle internationale STARS EU».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

5. Soutien à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bourgogne-Franche-Comté pour l'organisation des 14èmes Rencontres Technologiques Européennes durant le salon MICRONORA 2024

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur un soutien financier à la CCIR Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 2 000 € dans le cadre de l'organisation de la 14ème édition des Rencontres Technologiques Européennes (Micro & Nano Event) durant le salon MICRONORA 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6. Open Business CCI 70.25 – Participation de Grand Besançon Métropole Avenant à la Convention

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € TTC à la CCI 70-25 pour l'organisation des deux Open Business organisés à Besançon en mars et mai 2024,**
- **autorise la Présidente de GBM à signer l'avenant n°1 de la Convention avec la CCI 70-25.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Enseignement Supérieur et Recherche – Subvention à l'université de Franche-Comté pour l'attribution de deux bourses Victor-Hugo – 2024-2025

Mmes Frédérique BAEHR (1), Catherine BARTHELET (2) et Anne VIGNOT (1) et M. Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'université de Franche-Comté à hauteur de 14 050 € dans le cadre du soutien à deux bourses Victor Hugo ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

8. Enseignement supérieur et Recherche Subvention à ESN Besançon – Projet « Ça me dit l'International » - 2024

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association ESN Besançon au titre de son projet « Ça me dit l'International ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. Soutien 2024 à l'Association Régionale pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à l'association ARIS à hauteur de 9 391 € pour le déploiement du dispositif H'ACTIVATEUR DE COMPETENCES sur le territoire de GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Contrat de Ville 2024-2030 – Programmation Appel à projets 2024

Mme Marie ZEHAF (2) et MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Christian MAGNIN-FEYSOT (1) et Nathan SOURISSEAU (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 160 subventions pour les montants suivants :
 - o 1 500 € à l'échiquier Bisontin
 - o 1 000 €, 500 € à Planoise Valley
 - o 2 500 € à Eclaireuses et Eclaireurs laïques de Franche-Comté
 - o 1 000€, 2 000€, 1 000€, 1 500 €, 1 000€, 9 000 €, 3 000 €, 2 000 € et 2 000 € à la MJC de Palente
 - o 700 € à l'Union Départementale des associations familiales (UDAF)
 - o 4 000 € et 50 000 € à la Ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs
 - o 1 700 € à Tinternet et Cie
 - o 1 000 € à l'Association des autistes de Besançon (AAB)
 - o 1 000 € à Coccinelle
 - o 2 000 € et 500 € à l'Association Départementale Doubs sauvegarde enfant à l'adulte (ADDSEA)
 - o 2 500 € à la Compagnie un château en Espagne
 - o 1 500 €, 3 000 € et 3 000 € au Centre Régional d'information jeunesse (CRIJ)
 - o 17 000 € à P.A.R.I. Accompagnement scolaire
 - o 10 000 € à l'Association fondation étudiante pour la ville (AFEV)
 - o 4 000 € à l'Association de Développement de la Neuropsychologie Appliquée (ADNA)
 - o 1 500 € à la Fabrique Numérique Besançon
 - o 500 € à la Française de Besançon
 - o 2 500 €, 750 €, 1 500 €, 1 500 €, 1 500 €, 1 500 €, 2 000 € et 2 000 € à la MJC Clairs-Soleils
 - o 1 000 € à l'Ippon Karaté Shotokan
 - o 1 500 €, 500 € et 2 000 € à Planoise Karaté Academy Besançon (PKA)
 - o 2 000 € à l'Association sportive les Orchamps Palente (ASOP)
 - o 1 800 € à Groupement des jeunes Doubs centre foot (GJDCF)
 - o 500 € à la Société La Saint Claude
 - o 1 000 € au Comité Départemental UFOLEP 25
 - o 2 000 € à Promo Sport Judo (PSB)
 - o 1 500 € à Sporting Futsal Besançon (SFB)
 - o 3 000 €, 2 000 €, 7 500 € et 11 000 € pour le Club sauvegarde Karaté

- 750 € et 500 € pour le Besançon Université Club Escrime (BUC)
- 1 000 € pour le Volant Bisontin (VB)
- 500 € pour Doubs Sud Athlétisme
- 500 € et 500 € pour l'Association sportive des PTT (ASPTT)
- 1 000 € pour le DOJO Franc-Comtois
- 1 000 € pour la Besançon Boxe Anglaise (BBA)
- 2 000 € pour le Groupe PSL
- 1 000 € pour Palente Besançon Handball
- 500 € pour l'Association sportive Besançon patinage (ASBP)
- 800 € pour Besançon Club Planoise Lutte
- 1 000 € pour le Squash Club Vesontio
- 1 000 € et 1 000 € pour le Club pugilistique Besançon (CPB)
- 3 000 € pour Passe-Muraille centre des Arts du Cirque
- 1 500 € pour Côté cour
- 1 500 € et 1 600 € pour l'Association Na
- 4 000 € pour MOVO
- 4 500 € pour le Carrefour d'animations et d'expressions musicales (CAEM)
- 1 000 € sur Porte-avions
- 6 000 € et 10 000 € pour l'Association Juste ici
- 1 000 € pour le Syndicat mixte orchestre Victor Hugo Franche-Comté (OVHFC)
- 1 000 € sur l'Association Supersenor
- 500 € sur le Studio composition immersion musicale éducative et scénique (S.C.I.M.E.S.)
- 2 000 €, 1 800 € et 1 500 € sur l'ASEP Besançon
- 3 000 € sur la Compagnie du Colibri
- 2 000 € sur le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)
- 1 000 € sur l'AC Besançon
- 1 500 €, 2 000 €, 6 000 €, 1 000 € sur les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active de Bourgogne Franche-Comté (CEMEA BFC)
- 15 000 € et 10 872 € sur l'Association Julienne Javel
- 1 500 €, 500 € et 500 € sur Solidarité Femmes
- 1 000 € sur le Réseau Citoyenneté Développement (RéCiDev)
- 2 000 € sur l'Association Croqu'livre
- 1 000 € sur l'Association pour le lien l'entraide et le droit à la différence (ALEDD)
- 5 100 € sur Léo Lagrange Centre Est
- 800 € sur la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme section de Besançon (LICRA BESA)
- 1 000 € et 3 000 € sur radio Sud Besançon
- 3 000 € sur Tambour Battant
- 1 500 € sur la Passerelle de Planoise
- 500 € et 2 500 € pour l'Association pour la promotion de l'information à Montrapon et quartiers attenants (APIM)
- 1 000 € sur l'Association Maison, Architecture Franche-Comté
- 1 500 € sur Les Manivelles
- 1 200 € et 1 200 € sur l'Association de Palente
- 1 000 € sur M'Talents
- 1 000 € sur le réseau d'échanges réciproques de savoirs de Besançon (R.E.R.S)
- 5 000 €, 3 000 € et 9 000 € sur l'Association Miroirs du Monde
- 2 000 € sur Radio Campus Besançon
- 2 000 € sur Reflet sur le monde
- 2 500 € sur l'Association du Conseil Citoyen de Besançon Planoise (ACCBP)
- 77 198 €, 10 000 €, 3 000 € et 3 000 € sur BGE Franche-Comté
- 7 000 €, 2 500 €, 12 500 € et 4 000 € sur la Roue de Secours
- 11 100 € sur BTS Blanchisserie Textiles Services
- 4 626 € sur Avili 25 Sinéo
- 20 543 € sur Besançon Tout Travaux (BTT)
- 9 212 € sur Centre Omnisport Pierre Croppet
- 8 254 € sur Tri Quingey
- 9 445 € sur Association Jean Eudes
- 14 869 € sur CDEI
- 21 256 € sur Intermed
- 1 400 € sur Limpio

- 8 135 € sur API 25
 - 53 000 € sur Régie des quartiers
 - 5 000 €, 18 617 €, 5 000 €, 3 000 €, 3 500 € et 7 500 € sur le Comité de quartier Rosemont Saint Ferjeux
 - 27 000 €, 1 750 €, 12 000 € et 10 000 € sur Réussite Emploi
 - 15 000 € et 10 000 € sur Panorama, Etudes, Formations, Conseils
 - 15 000 € sur Ecole de production de Besançon (EPB)
 - 1 915 € sur Indibat
 - 10 708 € sur Ariq BTP
 - 8 100 € sur la Caisse Solidaire de Franche-Comté
 - 2 000 €, 6 000 €, 29 116 € et 1 500 € sur la Mission locale bassin emploi Besançon
 - 1 000 € sur FETE (Femmes, égalité, emploi)
 - 7 500 € à Arc-en-ciel
 - 444 € sur le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)
 - 1 000 € sur RB Entertainment
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

11. Contrat de Ville – Subventions à l'Antenne Petite Enfance et à Loge.GBM

MM. René BLAISON (1), Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 5 subventions pour les montants suivants :
 - 1700 €, 800 €, 1400 € et 3500 € à l'Antenne Petite Enfance,
 - 23 771 € à Loge.GBM.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la/les convention(s) annexée(s) au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

12. Fonds Développement durable : Attribution d'une subvention à l'association de préfiguration du réseau des tiers-lieux en Bourgogne-Franche-Comté dite «Tiers lieux BFC » pour la réalisation et la diffusion de podcasts autour de la notion de tiers-lieux

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 783 € à l'association de préfiguration du réseau des tiers-lieux en Bourgogne Franche-Comté pour son projet de réalisation et de diffusion de podcasts visant à promouvoir les tiers-lieux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13. Projet de M. ACHARD sur la commune de Marchaux Chaudfontaine – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et notamment la participation financière de M. ACHARD,

- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du code de l'Urbanisme,
- la signature de la convention avec M. ACHARD ou la société le représentant et de la commune de Marchaux Chaudfontaine.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14. Projet de groupe scolaire sur la commune de Saint-Vit – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et notamment la participation financière de la commune de Saint-Vit aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- la signature de la convention avec la commune de Saint-Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15. Aménagement de la zone UE sur la commune de Serre-les –Sapins – convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et notamment la participation financière de la commune de Serre-les-Sapins aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- la signature de la convention avec la commune de Serre-les-Sapins.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16. Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de 14 subventions à ces associations pour un montant total de 54 500 € au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, à savoir :

- 7 000 € à l'association européenne du Festival de Caves ;
- 5 000 € à l'association Elektrophonie ;
- 3 000 € à l'association Grain D'Pixel ;
- 9 000 € à l'association Juste Ici ;
- 1 500 € à l'association Les Dimanches d'Avril ;
- 3 500 € à l'association Les Voix Intérieures ;
- 1 000 € à l'association Loup-Vert ;
- 9 500 € à l'association Musiques en Perspectives ;
- 8 000 € à l'association Orgue en Ville ;
- 1 500 € à l'association Pig Net l'Art Vivant ;
- 1 500 € à l'association Tétraktys ;

- 1 000 € à l'association Divague ;
- 2 000 € à l'association Hors Saison(s) ;
- 1 000 € à l'association La Vélo Scène.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17. Fonds d'aide aux écoles de musique : Attribution des subventions 2024, inférieur ou égales à 23 000 €

Mme Lorine GAGLILOLO (2) et M. Anthony NAPPEZ (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le prolongement des modalités de soutien du fonds d'aide aux écoles de musique conformément à la délibération du 27 juin 2019 pour cette année 2024 ;
- se prononce favorablement sur la proposition de l'attribution de 5 subventions aux écoles de musique associatives dites « locales » et « structurantes », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques, pour un montant total de 24 237 €, à savoir :
 - 3 630 € à Auxon Music,
 - 2 565 € à Accord Parfait à Devecey,
 - 2 484 € à l'ASEP,
 - 3 350 € à l'ASC de Miserey Salines
 - 12 208 € à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annuelle avec l'Orchestre d'harmonie municipal de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

Affiché à Besançon, le

Pour la Présidente,
Par délégation,
La Cheffe de Service des Assemblées,

Anne COLLIN

